

# Collectif Docteur.e.s sans poste

## 1. Présentation

Les docteur.e.s sans poste ont tou.te.s obtenu un doctorat, certain.e.s d'entre elles/eux sont qualifié.e.s aux fonctions de Maître.sse de Conférences (MCF), elles/ils assurent une large partie des charges de cours dans l'Université française. Elles/ils assurent également une part conséquente de la production scientifique, de la gestion et de l'animation de la recherche.

Ces docteur.e.s sans poste n'ont, par définition, pas un statut de titulaire. Elles/ils sont précaires, souvent inscrit.e.s au Pôle emploi ; contrain.t.e.s à trouver un emploi principal en dehors de l'ESR ou à créer des statuts d'auto-entrepreneur pour pouvoir continuer à assurer leurs charges de cours.

Or, il est inadmissible que l'on traite de cette façon des enseignants-chercheurs qui assument une grande part de la vie réelle de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Nous ne quémardons pas de poste, nous revendiquons un statut qui correspond au travail effectué.

À l'heure actuelle, 2,9 millions d'heures d'enseignement au niveau national sont assurés par des vacataires - soit l'équivalent de 15 104 postes de MCF non créés.

Notre collectif est ouvert : toutes les contributions sont bienvenues, venez nous rejoindre !

## 2. Objectifs

Notre précarité est double : dans nos conditions d'exercice actuelles et dans la possibilité même d'obtenir les carrières auxquels nous sommes légitimement en droit de prétendre.

Nos objectifs sont donc les suivants :

- Fédérer et coordonner tout.e.s les docteur.e.s sans poste en France, pour sortir de l'état actuel d'atomisation qui empêche de mener des luttes collectives ;
- Faire un état des lieux, témoigner, réunir nos expériences et sortir de l'invisibilité ;
- Se donner des moyens collectifs pour réagir, sans être seul.e.s ;
- Une fois le collectif structuré au niveau national, créer une délégation à envoyer au Ministre.
- Arrêter une plateforme de revendications et définir des modalités de mobilisation

### **3. Revendications**

Voici une première base de revendications visant à mettre fin à notre quotidien de précaire. Le collectif étant en train de se constituer, celles-ci pourront être amendées par la suite.

#### **A. Revendications par rapport au quotidien des docteur.e.s sans poste**

Nous refusons le travail gratuit ou sous-payé : tout travail doit être rémunéré dignement.

Nous revendiquons :

- L'interdiction des vacations, sauf pour les doctorant.e.s et les intervenant.e.s extérieur.e.s à l'ESR, issu.e.s du champ professionnel de la discipline ou de la formation ;
- Dans un premier temps, des quotas limitant le volume des vacations ;
- A défaut d'un emploi statutaire, la création de CDD pour assurer les charges d'enseignement ;
- Tout mandat intellectuel qui nous est confié doit être contractualisé (organisation de colloques, animation de séminaires, encadrement d'étudiants, responsabilité d'Unité d'Enseignement, etc) ;
- Des conditions dignes de salaire et de travail ( prise en charge des frais de transport, attribution de bureaux, de photocopies, etc.).

#### **B. Revendications par rapport aux procédures de qualification**

Nous revendiquons :

- Une plus grande transparence dans les procédures de qualification, notamment en rendant systématiquement public les rapports des commissions ;
- La fin du renouvellement de la qualification tous les quatre ans : si l'on obtient la qualification la première fois, elle doit être considérée comme un concours définitivement obtenu;
- La liberté de contester l'avis des commissions du CNU dès le premier refus de qualification (et non pas à partir du deuxième refus, comme c'est le cas actuellement).

## C. Revendications pour un horizon de titularisation

Nous condamnons toute discrimination sexuelle ou raciale dans le recrutement.

Nous revendiquons :

- La création massive de postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ;
- Un financement de la recherche à hauteur de 3% du PIB, comme l'exige le traité européen de Lisbonne adopté en 2009;
- Une plus grande transparence dans les procédures de recrutement et de titularisation : la levée du secret de délibération des comités de sélection, la communication systématique des rapports et des délibérations des comités de sélection, l'obligation de motiver les avis défavorables ;
- Une plus grande diversification des profils (le collectif fournira dans l'avenir une liste des disciplines négligées dans les campagnes de recrutement des MCF) ;
- Que tous les contrats de recherche publique, comme par exemple les post-doctorats, fassent l'objet d'une procédure de recrutement transparente, en étant rendu systématiquement public sur la plateforme Galaxie.
- La levée de l'interdiction à postuler pour des contrats de recherche en raison du nombre d'années écoulés après la thèse. Cette mesure étant contraire à l'état actuel des recrutements (la moyenne nationale d'obtention du premier poste étant à six ans et demi).

Encore une fois, nous avons besoin de toutes les forces et les énergies : que tou.te.s les docteur.e.s sans poste viennent nous rejoindre !